

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	28
Absents représentés	13
Absents excusés	3
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL ONZE, LE DIX SEPT NOVEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 novembre 2011 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mme WOJCIECHOWSKI (jusqu'au point C), adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE TAGZOUT (à partir du 1^{er} vœu), CATALAN, MERCIER, MOOG, MACHADO (jusqu'au point B), Mme PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mmes BROUTE (à partir du point A), APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BOUYSSOU, 1^{er} adjoint au Maire, représenté par M. MAYET,
Mme Sandrine BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER,
M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme BENDIAF,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme PETER (à compter des autres points à l'ordre du jour),
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. GOSNAT,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND (jusqu'au compte rendu des débats de septembre),
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,
M. RIVIERE, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. MOOG (à compter du point C),
Mme Méhadée BERNARD, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par Mme SCHIAVI (jusqu'au 2^{ème} vœu),
M. CASTELNAU, conseiller municipal, représenté par M. LECLERCQ,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE.

ABSENTS EXCUSES

Mme POURRE, adjointe au Maire,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale,
M. MARTINEZ, conseiller municipal.

ABSENT NON EXCUSE

M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. RAMEAU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(unanimité)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 22 septembre 2011.
(unanimité)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires au nom de la majorité municipale intitulé « Pour la paix et la justice : l'Etat de Palestine, membre de l'Organisation des Nations-Unies » (vœu joint).

(36 voix pour, 1 abstention : M. RIVIERE et 4 conseillers ne prennent pas part au vote :
M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie - Les Verts intitulé « Contre la réduction des pouvoirs des Maires dans l'implantation des antennes-relais » (vœu joint).

(11 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, 21 abstentions :
MM. GOSNAT, BOUYSSOU, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BEAUBILLARD, ROSSET,
Mmes WOJCIECHOWSKI, PERSTUNSKI-DELEAGE, EHRMANN, M. LACHOURI, Mmes SPIRO, MONTUELLE,
MM. TAGZOUT, CATALAN, Mmes OUDART, Méhadée BERNARD, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI
et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes Sandrine BERNARD, PERNIN, SCHIAVI, M. MERCIER,
Mme BROUTE)

A1/ APPROUVE la charte partenariale pour la réalisation du tramway sur la RD5, ainsi que la poursuite de la démarche.

(40 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

A2/ APPROUVE la convention avec l'association Seine-Amont développement relative au financement de la démarche partenariale « Charte d'objectifs pour un tramway de Paris à Orly » et PRECISE que le montant de la participation de la Ville s'élève à 18 750 € TTC.

(40 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

B/ APPROUVE la charte de qualité environnementale Ivry-Paris XIII du Syctom.

(32 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM, et 8 abstentions : Mme DUCHENE, M. BELABBAS,
Mme LOICHOT, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO, Mme PERNIN)

/ DESIGNE pour représenter la Ville au comité de suivi de la Charte :

- M. Pierre Gosnat
- Madame Jacqueline Spiro
- Madame Elisabeth Loichot
- Madame Eve Schiavi
- Monsieur Pierre Martinez
- Monsieur Régis Leclercq.

(40 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

C1/ APPROUVE le principe de délégation de service public, de type concession, pour la gestion d'un réseau de chaleur alimenté par une source géothermale sur le quartier d'Ivry-Port de la Ville d'Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à mettre en œuvre la procédure d'attribution de la convention de délégation de service public.

(32 voix pour, 2 voix contre : Mme PERNIN, M. ABERDAM et 7 abstentions : Mme DUCHENE, M. BELABBAS,
Mme LOICHOT, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO)

C2/ DECIDE de modifier la dénomination du budget annexe du chauffage centre ville par budget annexe du chauffage urbain.

(unanimité)

1A/ ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

(37 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

1B/ ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2011 du budget annexe d'assainissement.

(unanimité)

1C/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(37 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

1D/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(unanimité)

2/ FIXE les tarifs 2011 et 2012 résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

3/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2012 à 0,259 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie, DECIDE de modifier le mode de taxation pour l'occupation du domaine public par les cirques, manèges et installations foraines, FIXE les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2012 (+ 2 % environ par rapport à 2011) et DECIDE du maintien à son niveau actuel du montant des prestations facturées lors des tournages de films, hormis pour la partie du barème correspondant à l'occupation du domaine public, du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés audits tournages pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles, de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire, de modifier le mode de taxation pour l'occupation du domaine public en passant du nombre de m² par tranche de 10 jours au nombre de m² par jour ainsi que le nombre d'unités correspondant.

(unanimité)

4/ FIXE, à compter des vacances scolaires de Noël 2011, la modalité particulière relative à la facturation en cas d'absence injustifiée suite à une inscription dans un accueil de loisirs sans hébergement : 30% de la somme correspondant au nombre de jours d'inscription pour les accueils de loisirs sans hébergement élémentaires et maternels resteront dus et PRECISE que des exceptions pourront être envisagées en cas d'absence pour raisons médicales dûment justifiées par un certificat ou pour tout autre motif grave.

(unanimité)

5/ FIXE pour la taxe d'aménagement un taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal, DECIDE d'exonérer en partie, dans la limite de 20% de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 dudit code.

(36 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ
et 1 abstention : M. ABERDAM)

6/ DECIDE, dans le cadre de la ZAC du Plateau, l'acquisition au groupe immobilier « BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile-de-France » d'un volume dépendant de l'ensemble immobilier actuellement en construction sis 99 avenue de Verdun, 91/101 rue Hoche, cadastré T n° 106, 139 et 141 à Ivry-sur-Seine, et devant comprendre environ 80 places de stationnement et **INDIQUE** que celle-ci s'effectuera selon la procédure de vente en l'état futur d'achèvement au prix de 900.000,00 € HT.

(35 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

7/ APPROUVE la cession à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), de l'ensemble immobilier sis 4-6 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AK n° 111, d'une superficie de 3.112 m², au prix de 1 819 102,70 € dans l'attente de la définition exacte de l'opération d'aménagement dénommée *Gagarine*.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

8/ APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL 94) et **PRECISE** que la participation financière de la Ville pour l'année 2011 s'élève à 10 000 € dans le cadre de la mise en place d'une 4^{ème} permanence mensuelle afin de faire face à la demande des Ivryens.

(unanimité)

9/ SOLLICITE auprès du Fonds d'Aménagement Urbain, au titre de la gestion 2011, le versement d'une subvention d'un montant total de 195 260 € au titre de la seconde part dans le cadre de sa participation aux opérations de logements sociaux.

(unanimité)

10/ APPROUVE la convention tripartite avec l'opérateur social « Habinser » et la SCI « PADDINGTON 1 » concernant le renouvellement pour un an de la réservation du logement sis 89 rue Mirabeau à Ivry-sur-Seine dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'hébergement temporaire.

(unanimité)

11/ APPROUVE le versement d'une participation financière supplémentaire de 75 000 euros au PACT 94 pour les aides aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH Mirabeau Sémard.

(unanimité)

12/ APPROUVE la participation de la Ville pour le financement de la Cellule Emploi ANRU du GIP Ivry-Vitry, à hauteur de 5 000 € pour l'année 2011.

(unanimité)

13/ APPROUVE le protocole d'accord 2011/2013 relatif à la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE d'Ivry/Vitry) avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne et la Ville de Vitry-sur-Seine, ainsi que les statuts de l'Association de mutualisation des PLIE du Val-de-Marne (AMUPLIE 94) et **PRECISE** que la participation financière de la Ville au PLIE s'élève à 67 000 € pour l'année 2011.

(unanimité)

14/ APPROUVE la convention multipartite avec le SPL MECATRONIC, les villes de Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et le Département du Val-de-Marne et PRECISE que le montant de la participation financière s'élève à 10 000 €.

(40 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

15/ ACCORDE une subvention complémentaire de 5000 € à l'association Matériaupôle Paris Seine Amont, pour l'année 2011 afin de mener à bien ses actions et ses projets.

(39 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. RAMEAU)

16/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 270 000 €, qui sera affectée aux travaux de sécurisation du parking des Longs Sillons.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

17/ APPROUVE la modification à apporter au Contrat régional consistant à proroger sa durée de 1 an, à remplacer l'opération d'aménagement de la dalle Sadilec/square des Fauconnières par la construction d'un bâtiment de vestiaires adossé au plateau sportif et l'aménagement d'un parc de stationnement clôturé pour deux bus dans le cadre de l'opération Hartmann-Marat, à modifier l'opération de requalification du plateau d'évolution sportif Hartmann en lui substituant la requalification de la montée Colombier-Marat-Robespierre, ainsi que le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation s'y rapportant et SOLLICITE en conséquence auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France la conclusion d'un avenant audit Contrat régional.

(40 voix pour et 1 abstention : Mme SPIRO)

18/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage relative à la réalisation d'une étude sur le maillage des espaces publics dans le cadre du développement de la Trame Verte de la « Charte d'Aménagement Vers Ivry 2015 ».

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

19/ APPROUVE les modalités, proposées par le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), pour la concertation préalable relative à la mise en place d'un service de navettes fluviales de transports réguliers de personnes sur l'ensemble du bief de la Seine, à savoir : des affiches et dépliants d'information présentant les enjeux, les objectifs et les principales caractéristiques du projet, un espace Internet dédié à la concertation permettant notamment le téléchargement de documents relatifs à la concertation et le dépôt d'observation ou de suggestion du public, des registres dans les Mairies des Communes concernées par le projet permettant de recueillir les suggestions et observations du public, MET à disposition les supports de communication de la Ville, SOLLICITE en complément un communiqué de presse du STIF concernant cette concertation et DEMANDE au STIF de prendre en compte les remarques de la Ville d'Ivry-sur-Seine quant aux éléments dégradant le futur service par rapport à celui de l'expérimentation : une tarification élevée, l'absence de desserte d'Ivry en direction de Paris et les fréquences peu importantes.

(unanimité)

20/ APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes du SIGEIF pour l'achat de gaz naturel et des services associés, **AUTORISE** le versement de la participation financière annuelle et **PRECISE** que, pour la 1^{ère} année, la participation de la commune est de 0,15 € par habitant.

(unanimité)

21/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention avec la Mission locale Ivry-Vitry relative à la mise à disposition par la Ville de moyens financiers et matériels et **PRECISE** que la contribution financière complémentaire de la Ville au fonctionnement de la Mission Locale s'élève à 18 805 €.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

22/ APPROUVE le séjour de jeunes Ivryens à Brandebourg au cours du dernier trimestre 2011, ainsi que la prise en charge des frais inhérents à ce séjour pour un montant maximum de 40 000 € dans le cadre du projet « intégration par l'échange » dit projet Bar Um Walz.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

23/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Rabah Lachouri, conseiller municipal délégué aux relations internationales, afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant la mission de suivi des projets de coopération à Dianguirédé au Mali, du 28 novembre au 7 décembre 2011.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

24/ APPROUVE l'avenant de prolongation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011/2014 à conclure avec l'Etat et la ville de Vitry-sur-Seine.

(unanimité)

25/ APPROUVE la programmation 2011 des demandes de subventions de fonctionnement présentées à la Région Ile-de-France, au titre de la convention « Animation Sociale des Quartiers » et **SOLLICITE** la Région Ile-de-France pour les subventions de fonctionnement susceptibles d'être accordées pour ces projets.

(unanimité)

26/ DECIDE d'adhérer à l'association SOL'IAGE, **APPROUVE** ses statuts et **DESIGNE** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association, M. RAMEAU.

(40 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

/ **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

(39 voix pour et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. RAMEAU, ABERDAM)

27/ ACCORDE une subvention de 32 460,50 € au titre de la subvention de la CAF'94 versée à la Ville concernant les nouvelles actions 2011 de l'association « les Bergers en scène », ainsi qu'une subvention complémentaire de 8 000 € et **APPROUVE**, en conséquence, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs triennale 2009-2011.

(37 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

28/ APPROUVE le protocole d'accord avec Monsieur Marc Charpin définissant les conditions dans lesquelles ce dernier autorise la Ville à déposer intégralement la « Sculpture-Jeu » de la cité Spinoza moyennant une indemnisation au titre de ses droits au respect de l'œuvre.

(34 voix pour, 6 voix contre : Mme SCHIAVI, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 1 abstention : Mme PERNIN)

29/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs (2012-2014) avec l'association « Eveil, Parents, Enfants » relative à la crèche parentale sise 1/3 rue Elisabeth à Ivry-sur-Seine et PRECISE que le montant annuel prévisionnel de la subvention accordée par la ville s'élève à 65 000 €.

(unanimité)

30/ DECIDE d'engager la Commune dans la procédure d'obtention du label UNICEF « Ville amie des enfants ».

(unanimité)

31/ ACCORDE la garantie communale à l'association « Le refuge des cheminots » pour le remboursement à hauteur de 50% des 2 prêts d'un montant total de 14 600 000 €, qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, de 140 lits et d'un accueil de jour de 10 places, sis 10-12 rue Fouilloux à Ivry-Sur-Seine.

(40 voix pour et 1 abstention : Mme EHRMANN)

32/ APPROUVE la convention d'objectifs avec l'EPSMSI Ivry/Vitry et DIT que la participation de la commune d'Ivry-sur-Seine pour l'année 2011 sera de 40 000 euros en investissement et de 80 000 euros en fonctionnement.

(37 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

33/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat, géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2011.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

34/ APPROUVE la convention triennale avec le Collège Molière relative à la mise en place de groupes thérapeutiques en direction des adolescents dudit collège en collaboration avec le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).

(unanimité)

35/ APPROUVE la convention avec la Mission Locale intercommunale Ivry - Vitry pour la mise en place d'une « consultation jeunes Mission Locale » assurée par les médecins du centre municipal de santé.

(unanimité)

36/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'un atelier santé Ville intercommunal avec la ville de Vitry-sur-Seine portant prolongation de ladite convention.

(unanimité)

37/ APPROUVE la convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 53 420 € pour 2011

(unanimité)

38A/ DECIDE la création de 2 postes d'attaché à compter du 18 novembre 2011, et la suppression de 2 postes (rédacteur et puéricultrice cadre supérieur de santé) dans le cadre de la redéfinition et l'adaptation des missions aux besoins de la collectivité ainsi que la création d'emplois saisonniers.

(unanimité)

38B/ DECIDE la création et suppression de postes à compter du 18 novembre 2011 relatifs à la modification des heures d'enseignement du Conservatoire, dans le cadre de l'évolution des emplois et du tableau des effectifs.

(unanimité)

39/ DECIDE la création de 3 postes d'éducateur principal des APS de 1^{ère} classe par transformation de 3 postes d'éducateur principal des APS de 2^{ème} classe, avec effet au 1^{er} décembre 2011 dans le cadre des tableaux annuels d'avancement de grade 2011.

(unanimité)

40A/ APPROUVE la convention avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes concernant la mise à disposition d'un infirmier auprès de la Ville.

(unanimité)

40B/ APPROUVE les quatre conventions avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris concernant la mise à disposition de quatre infirmiers auprès de la Ville.

(unanimité)

/ Est informé de l'état du patrimoine locatif privé de la ville pour l'année 2011.

(affaire non sujette à un vote).

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} septembre au 31 octobre 2011.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H35

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT